



Rétractation agence - bail signé par 1 des deux locataires

Par **Simply02**, le **18/07/2016** à **10:19**

Bonjour,

Moi et mon copain prévoyons d'emménager dans un appartement vide à Paris.

Les visites ont été faites, et mon copain a signé le bail le vendredi et remis les différents chèques demandés auprès de l'agence. Le loyer demandé lors de la signature du bail était légèrement supérieur à ce qui était écrit sur l'annonce et dit pendant la visite de l'appartement, nous en avons donc demandé la raison. Cela a créé une très vive réaction de la dame de l'agence qui a indiqué ne plus vouloir nous le louer. Mon copain l'a par la suite rassurée et a fini par signer le contrat de bail en question.

Le lundi suivant, j'ai contacté la dame de l'agence pour à mon tour signer le contrat. "Je vous rappelle plus tard pour fixer un rendez-vous" me répond-elle. Trois jours plus tard, pas de nouvelles. Par peur d'énervé à nouveau la dame, je lui laisse un mail lui demandant de me rappeler pour convenir d'une date. Pas de réponse. Une semaine après mon appel (donc 10 jours après que mon copain ait signé le bail), la dame nous envoie un texto nous disant que les propriétaires se sont finalement rétractés et veulent habiter l'appartement...

Pour information, la date de l'état des lieux était prévue pour le vendredi 29, donc dans moins de 2 semaines.

Mes questions sont les suivantes:

- quels sont mes droits, étant donné que 1) seul mon copain avait signé le bail, 2) les chèques ont été remis, 3) la date d'entrée dans les lieux était prévue moins de deux semaines après l'annonce de la rétractation des propriétaires ?

- je doute que les propriétaires souhaitent réellement y habiter, je soupçonne la dame de l'agence de finalement avoir rejeté notre dossier et l'avoir loué à quelqu'un d'autre. Nous avons demandé à un ami d'appeler en faisant croire qu'il était intéressé par l'appartement (toujours en ligne sur le site de l'agence), une seconde dame qui avait l'air moins au courant du dossier lui a répondu "je ne suis pas trop au courant c'est ma collègue qui gère mais il me semble qu'elle a fait des visites hier ou avant-hier et qu'elle a déjà des dossiers". Comment

puis-je le vérifier et quels sont mes recours ?

D'avance merci de votre réponse rapide.

Cordialement

Par **janus2fr**, le **18/07/2016** à **13:31**

Bonjour,

Avez-vous eu un exemplaire du bail signé par le bailleur ? Si oui, celui-ci ne peut plus se rétracter, si non, malheureusement, le fait que vous, vous ayez signé, ne crée pas le bail. En revanche, l'agence n'avait pas le droit de vous demander des chèques tant que le bail n'était pas fermement signé. Vous pouvez utiliser cet argument...